

Le Volet PRO en quelques mots

Le Volet Pro vise à encadrer les jeunes musiciens sur une durée de neuf mois (d'octobre à juin) afin de professionnaliser leur démarche artistique. Spécifiquement, ce programme propose de travailler sur : le matériel audio, les performances sur scène et la commercialisation des œuvres. Sur le principe d'un appel de candidatures, les artistes sélectionnés sont encadrés par un tuteur actif dans le milieu professionnel qui les accompagne et les conseille pendant la durée de ce programme. La démarche se réalise dans un contexte professionnel qui privilégie l'échange entre pairs et la collaboration entre créateurs.

Le Volet PRO est piloté par l'Incubateur de Musique Francophone (IMF), en collaboration avec l'Ampli de Québec.

Le Volet PRO: nos objectifs

- Professionnalisation des enregistrements ;
- Professionnalisation des prestations sur scène ;
- Optimisation des répétitions ;
- Prise de son ;
- Développement d'une oreille critique sur le travail ;
- Professionnalisation des candidats.

Le déroulement du volet PRO

1. Rencontres de groupe ;
2. Rencontres individuelles ;
3. Travaux personnels ;
4. Participation à un spectacle de fin de cohorte.

Se positionner

Le Volet PRO s'adresse à des artistes ayant déjà une identité artistique définie et qui ont un projet défini à réaliser. Le but du projet vise la professionnalisation par la réalisation d'un projet concret. La première semaine est réservée à l'évaluation du niveau d'avancement artistique.

Identifier le bon projet

Le choix du projet à réaliser doit se faire conjointement avec le tuteur assigné. Il peut s'agir d'un projet d'enregistrement, d'un démo, du tournage d'un vidéoclip, de la réalisation d'un site Internet, etc.

Qu'est-ce que ça prend pour atteindre mon objectif

En fonction de l'objectif à réaliser, l'artiste devra établir une liste des besoins nécessaires à la réalisation de son projet. Un budget de départ de 4 000 \$ est alloué et devra être géré conjointement avec le tuteur assigné. Les participants sont libres d'effectuer du financement afin de bonifier le montant disponible.

Se former

Les artistes devront choisir deux formations dans le volet **À la carte** de l'Ampli qui répondent aux besoins de l'artiste ou de la formation, en concertation avec le tuteur.

Se fixer un objectif dans le temps

Afin de pouvoir atteindre des objectifs concrets, l'artiste doit déposer un calendrier de réalisation. Celui-ci doit se terminer en juillet 2018.

Se mouiller !

La diffusion fait partie du volet PRO ! Les participants seront appelés à se commettre sur scène dans un contexte professionnel. Par les années passées, les artistes se sont présentés sur scène dans le cadre du Festival d'été de Québec et de la Fête Nationale.

Évaluation des candidatures / Composition du jury

Les demandes admissibles sont soumises à un jury. Les membres de ce jury sont issus du milieu professionnel de la musique.

Le processus de sélection se déroulera en deux étapes :

1. Première sélection par l'évaluation du dossier soumis ;
2. Deuxième sélection par la participation à une audition.

Les décisions du jury sont irrévocables et sans appel. Les candidats retenus au premier tour devront se présenter pour une audition en **septembre 2017**. Quatre groupes ou artistes seront sélectionnés.

Les conditions d'admissibilité

- Être un artiste dans le domaine de la musique âgé entre 18 et 35 ans ;
- Résider sur le territoire de la région Capitale-Nationale;
- Être membre de l'Ampli au moment du dépôt de la candidature;
- Avoir une pratique artistique reconnue par ses pairs.

Les conditions spécifiques d'admissibilité

- Être disponible pour une audition en septembre 2017, toute une journée ;
- Être disposé à consacrer un minimum de 10 heures/semaine à sa pratique professionnelle;
- L'artiste doit détenir les droits d'exploitation de ses chansons ;
- L'artiste individuel ou l'artiste issu d'un collectif ou groupe ayant vendu plus de 5000 copies en carrière n'est pas éligible à ce programme ;
- Dans le cas d'un projet d'enregistrement, les titres doivent être des œuvres jamais enregistrées sur un support commercialisé ;
- L'artiste ne peut pas avoir un contrat en cours avec une étiquette de disque affiliée ou indépendante sauf exceptions ;
- Un projet refusé peut être redéposé à la prochaine cohorte ;
- Un artiste ou un collectif ne peut bénéficier de ce programme qu'une seule fois.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom de l'artiste ou du collectif

Dans le cas d'un collectif, nombre de membres participants : _____

* Dans le cas d'un collectif, veuillez remplir la **Section A - Identification** pour chaque membre.

Section A - Identification

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse : _____

Municipalité : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Site internet: _____

Date de naissance : _____

Section B – Description du projet

1. Démarche artistique :

Veillez donner une description sommaire de votre style musical ainsi que de vos motivations artistiques.

2. Réalisations passées dans le domaine musical :

3. Quel projet souhaitez vous réaliser dans le cadre du Volet Pro :

- Enregistrement d'album
- Enregistrement d'un démo ou d'un EP
- Mise en scène ou écriture d'un concert
- Lancement d'un album
- Création d'un site Internet
- Création d'un vidéoclip
- Autre : _____

4. Expliquez en quoi la réalisation de ce projet pourra aider votre carrière artistique :

Section C – Pièces à joindre au dossier

- Deux (2) fichiers audio en format mp3 ou mp4.
IMPORTANT : Les pièces présentées doivent être des œuvres dites originales. Vous avez le droit de présenter une (1) chanson non originale si celle-ci contient une démarche artistique valable derrière le travail de reprise. L'enregistrement n'a pas besoin d'être professionnel, la qualité sonore ne fera pas l'objet d'une évaluation.
- Des liens vers des vidéos « live » ou des clips (si disponible).
- Une photo de vous ou de votre groupe, de format numérique et de bonne résolution. (Ces documents seront utilisés pour fins de promotion des candidats retenus)
- Une courte biographie artistique.
Si vous possédez un dossier de presse ou de présentation, prière de les joindre à votre formulaire de candidature.
- Les sections A et B complétées.

Section D – conditions d'admissibilité

Les conditions générales

- Être un artiste dans le domaine de la musique âgé entre 18 et 35 ans ;
- Résider sur le territoire de la région Capitale-Nationale;
- Être membre de l'Ampli au moment du dépôt de la candidature;
- Avoir une pratique artistique reconnue par ses pairs.

Les conditions spécifiques

- Être disponible pour une audition en septembre 2017, toute la journée ;
- Être disposé à consacrer un minimum de 10 heures/semaine à sa pratique professionnelle;
- L'artiste doit détenir les droits d'exploitation de ses chansons ;
- L'artiste individuel ou l'artiste issu d'un collectif ou groupe ayant vendu plus de 5000 copies en carrière n'est pas éligible à ce programme ;
- Dans le cas d'un projet d'enregistrement, les titres doivent être des œuvres jamais enregistrées sur un support commercialisé ;
- L'artiste ne peut pas avoir un contrat en cours avec une étiquette de disque affiliée ou indépendante sauf exceptions ;
- Un projet refusé peut être redéposé à la prochaine cohorte ;
- Un artiste ou un collectif ne peut bénéficier de ce programme qu'une seule fois.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DE CANDIDATURE : 21 août 2017 à 17h00

Par courriel uniquement aux deux adresses suivantes :

bsevier@lappeldularge.com et direction@amplidequebec.qc.ca

INFORMATION

Barbara Sévier
(418) 914-1480
bsevier@lappeldularge.com

Éric Lefrançois
(418) 977-9764 poste 5
direction@amplidequebec.qc.ca